

PLAN VÉLO, une ambition sans précédent !

CŒUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION



- **13,3 millions d'euros alloués**
- Une réponse concrète aux enjeux écologiques avec des **solutions plus durables pour vos déplacements quotidiens**
- Un **travail partenarial** avec les 21 villes de l'Agglo et l'appui de plusieurs associations de cyclistes

Un travail partenarial exigeant pour un projet de qualité

Qu'est-ce qu'un Plan vélo ?

Ce nouveau plan vise à faciliter la pratique du vélo au quotidien en tant que moyen de transport sur notre Agglomération. Il vient fortement compléter les itinéraires déjà existants et amplifier la dynamique portée par Cœur d'Essonne Agglomération et les 21 villes du territoire en faveur de la pratique du vélo. Les 21 nouveaux itinéraires se matérialiseront par différents aménagements cyclables allant de la piste cyclable en site propre, lorsque l'environnement urbain le permet, à des marquages au sol plus légers pour garantir des cheminements vélos sûrs, même sur des routes s'y prêtant difficilement aujourd'hui. Ces itinéraires ont été construits pour relier des pôles de vie quotidienne brassant de nombreux habitants de l'Agglomération (écoles, centres urbains, lieux de travail, lieux d'activités...) pour offrir une nouvelle manière sûre, rapide et agréable de se déplacer.

Adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire du 17 décembre 2020, le Plan vélo doit permettre de développer les mobilités douces sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération. Portée par de hautes ambitions écologiques, l'équipe communautaire a dialogué avec les 21 villes de l'Agglomération, mais aussi avec des associations de cyclistes pour bâtir le projet le plus adapté aux besoins des habitants et le plus durable possible.

Engagée pour l'environnement, Cœur d'Essonne Agglomération a souhaité lancer son ambition pour le vélo dès la construction de son projet de territoire, puis la développer de manière partenariale dès la première partie du mandat de l'équipe communautaire.





**AU-DELÀ D'ÊTRE UN MOYEN
DE TRANSPORT PROPRE ET
DE PARTICIPER À LIMITER
LA POLLUTION SUR NOTRE
TERRITOIRE,**

la transition du « tout-voiture » vers un usage plus important du vélo pour les déplacements du quotidien permet de réduire la congestion des routes, de mieux partager l'espace public et redonne une vie nouvelle aux centres-villes.

**Le saviez-vous ?
SUR LES DISTANCES COURTES ET
LES TRAJETS DU QUOTIDIEN, LE
VÉLO EST SOUVENT PLUS RAPIDE
QUE LA VOITURE !**

Aujourd'hui, deux tiers des déplacements en milieu urbain font moins de trois kilomètres et 60 % des trajets entre un et trois km sont effectués en voiture. Les pistes cyclables étant moins congestionnées que la route, les déplacements à vélo sont donc bien souvent plus rapides ! Dynamiser le nombre de déplacements à vélos est donc une alternative crédible !

Cœur d'Essonne Agglomération, le territoire idéal pour faire du vélo son mode de transport quotidien !

Entre ville et campagne, Cœur d'Essonne Agglomération porte l'éco-engagement au cœur de son identité. Grâce aux nouvelles infrastructures cyclables les habitants bénéficient de l'opportunité de se déplacer dans un environnement agréable !

Grâce à l'expertise d'usage des cyclistes et à des études de faisabilité, de nouveaux itinéraires ont été imaginés selon plusieurs principes directeurs :

1

Choix de l'itinéraire selon les pôles générateurs à desservir - au plus près et au plus direct.

2

Proposition d'un aménagement adapté au cycliste et tenant compte des autres usages et de la configuration de la voirie (foncier disponible, trafic routier, etc.).

3

Confrontation des projets avec les villes et les partenaires (association, département, etc.) pour trouver le meilleur compromis, puis validation avec les financeurs.

4

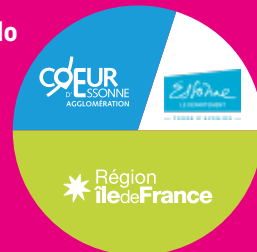
Aménagements conformes aux recommandations du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et à la réglementation en vigueur.

Les travaux des premiers itinéraires débuteront dès 2022.



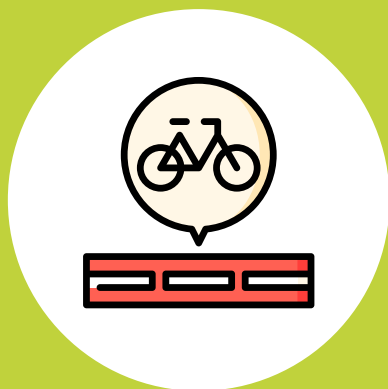
Le coût total du projet s'élève à
13,3 millions d'euros

Fruit d'un travail partenarial, le Plan vélo est porté conjointement par la Région Île-de-France (50 % du financement), Cœur d'Essonne Agglomération (30 % du financement) et le Département de l'Essonne (20 % du financement).



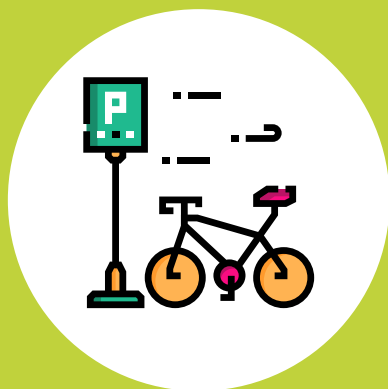
Quatre axes stratégiques

Ce plan définit une série d'actions bien concrètes pour développer l'usage du vélo au quotidien sur l'ensemble du territoire autour de quatre axes stratégiques.



1 21 nouveaux itinéraires cyclables

L'Agglomération compte déjà aujourd'hui 19 itinéraires cyclables couvrant en tout 190 kilomètres. C'est en partant de cet état des lieux et en travaillant sur les habitudes de vie des habitants qu'ont été imaginés 21 itinéraires complémentaires vers les principaux pôles générateurs de trafic du territoire comme les gares, les zones d'emplois, les collèges et les lycées, ainsi que les zones commerciales.



2 Plus de stationnements

Encourager la pratique du vélo va avec l'ambition de faciliter la vie des cyclistes ! Cœur d'Essonne Agglomération va multiplier le nombre de stationnements vélos aux endroits stratégiques des itinéraires. Ainsi, 8 300 nouveaux arceaux viendront s'ajouter aux 1 000 déjà existants permettant de mailler complètement le territoire. Un stationnement plus sécurisé en cas de longue durée est à l'étude, notamment dans le cadre du déploiement des parcs de stationnement vélo en partenariat avec Île-de-France Mobilités.

3 De nouveaux services aux vélos et aux cyclistes

La dynamisation de la pratique du vélo ne se décrète pas, elle s'accompagne !



L'Agglomération aide à mettre en place des formations au vélo en milieu urbain avec les communes et les associations.



Dans un souci d'exemplarité, l'Agglomération se dotera de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels de ses agents.



Des « stations-service vélo » et des ateliers de réparation collaboratifs avec des associations seront créés pour réparer et entretenir son vélo.



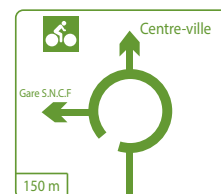
L'Agglomération mènera des actions de sensibilisation pour encourager la pratique du vélo.

4 Un plan de jalonnement pour se diriger facilement

Des fléchages d'itinéraires indiquant les distances

CENTRE VILLE	3
GARE S.N.C.F	1,5

Une signalisation dédiée aux vélos aux carrefours d'itinéraires



Les différents types d'itinéraires cyclables



La piste cyclable

Voie dédiée uniquement aux cycles, bidirectionnelle ou unidirectionnelle.



La voie verte

Voie partagée entre piétons et cycles et située dans les espaces naturels. Prudence avec les piétons.



La bande cyclable

Voie unidirectionnelle marquée sur la chaussée. Prudence avec les véhicules circulant dans le même sens et quittant un stationnement.



Le double sens cyclable

Voie routière que seuls les cycles peuvent emprunter à contresens. Prudence avec les véhicules venant en sens inverse.



Voie piétons et cycles

Espace partagé entre les piétons et cycles. Prudence avec les piétons et les sorties charretières.



La zone 30

Voie partagée avec les véhicules limités à 30 km/h. Prudence avec les véhicules dans les deux sens.



La zone de rencontre

Voie partagée avec les véhicules limités à 10 km/h et les piétons. Prudence avec les véhicules et les piétons.



Les 21 itinéraires du Plan vélo

- Arpajon >> La Norville >> Desserte collèges et lycée
- Arpajon Centre >> Lycée Paul Belmondo
- Avrainville >> Guibeville >> Gare de Marolles-en-Hurepoix
- Brétigny-sur-Orge >> Le Plessis-Pâté >> La Croix Blanche
- Brétigny-sur-Orge >> Maison Neuve
- Bruyères-le-Châtel >> Gare de Breuillet-Bruyères
- Cheptainville RD 449 >> piste cyclable RD 19 >> Arpajon
- Collège La Fontaine au Berger Ollainville >> Arpajon centre
- Collège Saint-Exupéry >> Gare de Marolles-en-Hurepoix
- Fleury-Mérogis >> RD 445 >> La Croix Blanche
- Gare de Marolles-en-Hurepoix >> Maison Neuve
- Gare de Saint-Michel-sur-Orge >> Techniparc
- Leuville-sur-Orge >> Saint-Germain-lès-Arpajon >> Lycée Paul Belmondo
- Longpont-sur-Orge >> Gare de Saint-Michel-sur-Orge
- Morsang-sur-Orge centre >> Station Morsang T12 Express
- Morsang voie de Compiègne >> Sainte-Geneviève-des-Bois
- Ollainville >> Gare d'Égry >> Égry centre
- Villiers-sur-Orge >> Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Villiers-sur-Orge >> Vallée de l'Orge >> Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Villemoisson-sur-Orge >> Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Villemoisson-sur-Orge >> Sainte-Geneviève-des-Bois >> La Croix Blanche

Les partenaires

Pour obtenir les financements de la Région Île-de-France et du département de l'Essonne, le projet doit respecter les recommandations du CEREMA.

